

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 05 octobre 2020**

**Délibération n° 2020-123**

**ORGANISATION DE CHAMPIONNATS REGIONAUX DE TIR A L'ARC : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE TIR A L'ARC, LE SPORT ATHLETIQUE MERIGNACAIS ET LA SECTION TIR A L'ARC DU SPORT ATHLETIQUE MERIGNACAIS - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 48**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

**EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION : 1**

Madame, Monsieur : Joël MAUVIGNEY à Mauricette BOISSEAU

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT**

Madame Cécile SAINT-MARC, Adjointe au Maire Déléguée au Sport, rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Mérignac souhaite promouvoir et développer les activités physiques et permettre l'organisation de manifestations sportives régionales et nationales.

Le Comité Régional Nouvelle Aquitaine de Tir à l'Arc, en charge de l'organisation des championnats régionaux de tir à l'arc, souhaite permettre le bon déroulement de ses championnats dans des sites adaptés à cette pratique.

Le Sport Athlétique Mérignacais (SAM) par l'intermédiaire de sa section Tir à l'arc, dans une démarche de valorisation de sa pratique et de développement de son sport souhaite pouvoir organiser, en extérieur et à Mérignac, des championnats d'envergure régionale.

La section Tir à l'Arc du SAM souhaite se porter candidate pour accueillir l'organisation des championnats régionaux suivants :

- 2021 : Championnat Régional TAE Jeunes + Finale DRJ
- 2022 : Championnat Régional TAE + Finale DRE
- 2023 : Championnat Régional TAE Jeunes + Finale DRJ
- 2024 : Championnat Régional TAE + Finale DRE

Pour ce faire et pour que la section se voie attribuer ces organisations par le Comité Régional Nouvelle Aquitaine de Tir à l'Arc, le site d'accueil doit répondre au cahier des charges spécifique se trouvant en annexe.

Aussi et pour permettre à la section Tir à l'Arc du SAM d'organiser ces championnats régionaux, la Ville de Mérignac souhaite la soutenir et s'engage à mettre à disposition deux terrains de grands jeux au sein du stade municipal Joseph Antoine Cruchon (terrain d'honneur et terrain annexe) et le club house durant 3 jours.

La Ville procèdera également à l'acquisition du matériel sportif nécessaire à l'organisation de ces championnats, tels que des cibles, des chevalets et des scoreurs, matériel qui sera stocké au stade Colombier, dans un container mis en place par la Ville.

La Ville apportera également son aide, notamment par la réalisation des tracés réglementaires prévus au cahier des charges et assumera la pleine charge des fluides utilisés à l'occasion de ces compétitions.

Afin de définir les conditions de ce partenariat entre la Ville de Mérignac, le Comité Régional de Tir à l'Arc, le Sport Athlétique Mérignacais et sa section Tir à l'Arc, il est convenu d'établir une convention telle que jointe.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 24 septembre 2020,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

#### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver la convention telle que proposée ci-jointe ;

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention quadripartite, ci-annexée, ayant pour objet de définir les conditions de ce partenariat, dans le cadre de l'attribution des championnats régionaux extérieurs de Tir à l'Arc pour les saisons 2021 à 2024 ;

**ARTICLE 3** : d'autoriser la signature d'annexes et/ou avenants afférents à la présente délibération cadre.

**ADOpte A l'UNANIMITE.**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 05 octobre 2020



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alain Anziani", is written over a large, stylized signature line.

**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 06 octobre 2020.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*